# 



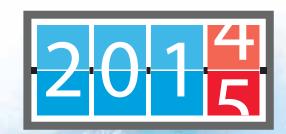


# **SUR LA PISTE**

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES MARCHANDS CANADIAN TIRE

## A noter dans votre calendrier

La nouvelle année est à nos portes! Pour vous aider à la commencer du bon pied, nous avons relevé certaines dates du Régime de partage des profits à encercler dans votre calendrier.



## 1er janvier

Consultez l'outil de planification de la retraite. Vous cherchez une résolution pour le Nouvel An? Pourquoi ne pas économiser pour vos vieux jours! Pour vous aider à vous mettre sur la bonne voie, consultez l'outil de planification de la retraite en cliquant sur « mon centre financier » quand vous ouvrez une session dans le site masunlife.ca.

## Entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier

Passez en revue le rendement de vos fonds en 2014. Vous pouvez vous renseigner sur le rendement de votre épargne au titre du Régime de partage des profits en ouvrant une session sur le site Web masunlife.ca. N'oubliez pas que votre relevé du régime devrait arriver dans votre boîte aux lettres en janvier!

## Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février

Versez une cotisation personnelle à votre compte d'épargne-retraite (REER collectif). Il s'agit d'un excellent moyen d'obtenir une déduction d'impôt et d'épargner pour la retraite! Avant de cotiser, vérifiez si vous avez suffisamment de droits de cotisation. Vous n'avez qu'à consulter l'Avis de cotisation que vous avez reçu l'an passé après avoir produit votre déclaration de revenus.

## Avant le 15 janvier

Confirmez vos options de placement sur le site masunlife.ca. Assurez-vous que le prochain versement de votre prime d'épargne est investi dans les fonds appropriés pour vous.

Vous ne savez pas lesquels vous conviennent? Ouvrez une session dans masunlife.ca et utilisez l'outil de répartition de l'actif pour établir votre profil d'investisseur!

Pour modifier la façon dont votre argent est investi... sélectionnez « Directives de placement » dans le menu déroulant « Demandes ».

Remarque importante : Surveillez les sommes d'épargne que vous détenez dans le Fonds d'actions de Canadian Tire. Étant donné que ce fonds est composé uniquement d'actions, il est considéré comme étant extrêmement volatile et, par conséquent, très risqué d'y investir plus de 20 % de votre compte.

### 15 janvier

Les primes d'épargne sont versées. Avez-vous reçu une prime d'accroissement cette année? Si c'est le cas et que vous travaillez toujours chez Canadian Tire au 31 décembre (au même magasin qui vous a accordé une prime d'accroissement), vous recevrez une prime d'épargne qui sera déposée le 15 janvier dans votre compte du Régime de partage des profits.





## En tout temps durant l'année

Rafraîchissez vos connaissances sur le régime... en quelques minutes seulement. Visionnez nos nouvelles vidéos sur le Régime de partage des profits accessibles lorsque vous ouvrez une session sur le site Web masunlife.ca.

# Votre rôle dans le Régime de partage des profits

Saviez-vous que vous avez une incidence directe sur la valeur de vos primes du Régime de partage des profits?

La raison? Le partage de profits repose sur un cycle : la prime que vous recevez est directement liée à la rentabilité de votre magasin et à votre contribution à sa réussite.



#### **VOUS**

Le processus commence par vous. Vos efforts aident à générer des ventes et à réduire les pertes.

#### **CLIENT**

Le service que vous offrez à la clientèle génère non seulement des ventes pour le magasin, mais permet également de rendre les clients heureux (et fidèles!).

#### **VENTES DU MAGASIN**

Chaque vente que vous effectuez contribue aux profits du magasin et au montant que votre marchand est en mesure de vous accorder par l'entremise du Régime de partage des profits.

#### PRIMES

Un pourcentage des ventes de votre magasin est réparti dans les comptes des participants au régime sous forme de primes d'accroissement et d'épargne. Ces primes VOUS sont versées directement pour continuer le cycle du partage des profits.

## Conseil!

Les produits complémentaires (par exemple, un pinceau avec un seau de peinture ou une ampoule avec un luminaire) peuvent avoir une grande incidence sur les ventes d'un magasin. Alors, lors de votre prochaine pause, réfléchissez à ce que vous pouvez faire pour contribuer à mousser la vente de ces produits.

# Bon 75° anniversaire au magasin 89!

Nous sommes fiers de féliciter le magasin 89 de Rouyn-Noranda, au Québec, pour son 75° anniversaire!

Quelle est la recette de ce succès de longue date? Le marchand Gilles St-Michel l'attribue aux employés.

« La meilleure façon de durer 75 ans est d'offrir un bon service, déclare monsieur St Michel. Il est important aussi d'être à l'écoute du client et de répondre à ses besoins. »

Photo du magasin 89 lors de son ouverture en 1939

Source: http://actu.fondationlionelgroulx.org/Le-Canadian-Tire-de-Rouyn-Noranda-fete-son-75e-anniversaire.html



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES CONCERNANT LE PRÉSENT BULLETIN?

Veuillez envoyer un courriel à profitsharingplan@morneaushepell.com.

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?

Veuillez communiquer avec un représentant de la Financière Sun Life au 1 866 733-8612.